

# Vue d'ensemble du régime

---

**Quand puis-je adhérer au régime?**

---

**Dois-je absolument adhérer au régime?**

---

**Quelle cotisation puis-je verser au régime?**

---

**Mon employeur verse-t-il des cotisations?**

---

**Puis-je verser des cotisations facultatives supplémentaires?**

Oui. Vous pouvez verser des cotisations facultatives supplémentaires jusqu'à concurrence de vos plafonds personnels indiqués pour le REER et le CELI dans le plus récent avis de cotisation de l'Agence du revenu du Canada. Si votre employeur verse des cotisations en votre nom, veuillez noter que vos cotisations facultatives supplémentaires ne donnent pas lieu à des cotisations complémentaires de l'employeur.

Vous devez vous assurer de ne pas dépasser votre plafond de cotisation personnel au REER et au CELI.

---

Essentiels Sun Life<sup>MC</sup> est une marque de commerce de la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie. Les produits et services des Régimes collectifs de retraite sont offerts par la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, membre du groupe Sun Life. © Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie.

Renseignements sur le régime : Les renseignements contenus dans ce document sont fournis par (a) votre employeur et (b) la Sun Life. La Sun Life ne fournit aucune garantie ni déclaration explicite ou implicite en ce qui concerne l'information présentée dans ce document par votre employeur et n'accepte aucune responsabilité quant à cette information. [ grs-sme-plus-4418840649-dpsp-fr ] 0426

<p><b>Puis-je transférer au régime des sommes enregistrées provenant d'autres régimes?</b></p>	<p>Oui. Pour effectuer un transfert :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Connectez-vous à <a href="https://masunlife.ca">masunlife.ca</a>.</li> <li>2. Sélectionnez <b>Gérer le régime</b>, puis mon plan, ensuite <b>Versements</b> et <b>Transférer des produits à la Sun Life</b>.</li> <li>3. Fournissez les renseignements requis dans les champs. Nous aurons besoin de votre ou de vos numéros de compte.</li> <li>4. Ensuite, nous vous indiquerons dans quels produits vous pouvez transférer votre argent. Nous vous demanderons aussi de lire et de signer la demande de transfert numérique. C'est aussi simple que ça.</li> </ol>
<p><b>Puis-je retirer mes cotisations?</b></p>	<p>Les retraits si permis peuvent entraîner des frais (50 \$ par retrait pour le REER/RPDB, alors que le CELI permet un retrait gratuit par année, puis des frais de 50 \$ par retrait suivant)</p>
<p><b>Où mon argent est-il placé?</b></p>	<p>Vous avez le choix entre différentes options de placement dans votre régime. Consultez la liste des fonds offerts dans le cadre de votre régime et voyez leur rendement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Connectez-vous à <a href="https://masunlife.ca">masunlife.ca</a> et cliquez sur <b>Gérer le régime</b>, puis <b>mon plan</b>. Sélectionnez <b>Survol du régime</b>, puis <b>Voir les placements offerts</b>.</li> <li>• Cliquez sur un fonds pour en savoir plus. Découvrez d'autres outils <b>Morningstar®</b> de pointe en choisissant un onglet au haut de la page.</li> </ul>
<p><b>Qui décide des fonds où mes cotisations sont placées?</b></p>	<p>C'est vous qui décidez où elles sont placées.</p> <p>Si vous ne choisissez pas d'option de placement durant le processus d'adhésion, vos cotisations seront versées dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le fonds axé sur une date d'échéance dont l'échéance est la plus proche de votre 65<sup>e</sup> anniversaire de naissance, sans le dépasser pour le REER et le RPDB.</li> <li>• Le Compte à intérêt quotidien garanti Sun Life pour le CELI.</li> </ul>
<p><b>Dois-je payer des frais pour utiliser ces fonds?</b></p>	<p>Oui, il vous incombe de payer les frais de gestion des fonds. En tant que participant d'un régime collectif, vous payez des frais moins élevés que ceux que vous auriez à payer en tant qu'épargnant individuel dans une banque ou dans un autre établissement financier, car le promoteur de votre régime et la Sun Life utilisent leur pouvoir de négociation pour vous faire bénéficier de frais réduits.</p> <p>Pour voir la liste complète des frais, ouvrez une session sur <a href="https://masunlife.ca">masunlife.ca</a> et sélectionnez <b>Gérer le régime</b>, puis <b>mon plan</b>. En haut de la page, allez dans le menu déroulant <b>Survol du régime</b> et sélectionnez <b>Frais de tenue de compte</b>.</p>
<p><b>Qu'advient-il si je quitte la compagnie?</b></p>	<p>Si vous quittez votre emploi, votre actif sera transféré au régime collectif Continuité de la Sun Life, ou vous pouvez aussi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• transférer l'argent à un autre établissement financier ou à un autre régime enregistré;</li> <li>• encaisser les sommes diminuées de toute retenue d'impôts à la source, s'il y a lieu, et des frais de service.</li> </ul> <p><i>Note : si vous quittez la compagnie avant que toutes les cotisations soient acquises, vous y renoncerez.</i></p>
<p><b>M'enverrez-vous des relevés?</b></p>	<p>Oui, vous recevrez des relevés annuels.</p>

---

<b>Puis-je consulter mon compte en ligne?</b>	Oui. Ouvrez une session sur <a href="https://masunlife.ca">masunlife.ca</a> . Sélectionnez le menu déroulant <b>Gérer le régime</b> pour : <ul style="list-style-type: none"><li>• Modifier vos placements :<ul style="list-style-type: none"><li>– Sélectionnez <b>mon plan, Modifications</b>, puis <b>Modification des placements</b>.</li></ul></li><li>• Vérifier ou modifier vos désignations de bénéficiaires :<ul style="list-style-type: none"><li>– Sélectionnez <b>Gérer les bénéficiaires</b>.</li></ul></li><li>• Découvrir nos outils :<ul style="list-style-type: none"><li>– Sélectionnez <b>Outils</b>.</li></ul></li></ul>
<b>Y a-t-il un numéro à composer si j'ai des questions à poser?</b>	Vous pouvez appeler le Centre de service à la Clientèle de 8 h à 17 h HE au <b>1-877-SUN-LIFE</b> .

---

## Qu'est-ce que cela signifie?

### Régime enregistré d'épargne-retraite (REER)

C'est un régime d'épargne pour la retraite. Les cotisations au REER sont déductibles du revenu. L'impôt sur les revenus de placement est reporté jusqu'au moment où les sommes épargnées sont retirées du régime. Les épargnants sont assujettis à un plafond annuel de cotisation.

### Compte d'épargne libre d'impôt (CELI)

Un compte d'épargne libre d'impôt (CELI) est un compte de placement enregistré conçu pour vous aider à épargner en détenant des placements admissibles. Le CELI est souple et peut être utilisé pour les objectifs d'épargne à court terme. Les épargnants sont assujettis à un plafond annuel de cotisation.

### Régime de participation différée aux bénéfices (RPDB)

C'est un régime qui permet à l'employeur de verser une partie des bénéfices de l'entreprise aux employés. L'entreprise verse des cotisations au régime pour le compte des employés. Les employés ne peuvent pas y cotiser.

### Acquisition des droits

Dans le cadre du régime de participation différée aux bénéfices, on entend par « droits acquis » les droits que vous possédez (à la cessation de vos services ou à votre départ à la retraite) sur les cotisations qui ont été versées pour vous par l'employeur. À noter que vous devez remplir certaines conditions